

3^{ème} Orientation
PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

THEMATIQUE 3:
Economie

Fiche action n°3.3.1
DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Accompagner le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- Mise en place un environnement favorable pour les entreprises locales concernés la mise en œuvre des équipements ad hoc

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Il existe une volonté forte au sein d'entreprises agricoles et industrielles de développer l'emploi d'énergies renouvelables et notamment la photovoltaïque.

Des freins existent encore pour son développement et la collectivité est sollicitée pour être facilitateur.

Sur le territoire de Cités en Champagne existent des zones d'activité accueillant des entreprises notamment de logistique qui gèrent des entrepôts avec de grandes surfaces de toiture.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est proposé de mettre en place un système incitatif et d'accompagnement similaire à celui qui a été mis en place pour la rénovation architecturale des bâtiments privés de centre ville.

Il est nécessaire de rassembler l'ensemble des partenaires concernés tant au plan technique que financier sous l'égide de la collectivité.

Il s'agit d'aider à la fois :

- les entreprises locales – équipementiers des structures photovoltaïques (couvreurs, électriciens
- les entreprises candidates à la mise en place des équipements dans leurs démarches administratives et vis-à-vis d'EDF

La présente action serait de créer un comité local permettant l'étude et l'analyse des projets afin d'en faciliter la mise en œuvre. Ce comité serait à même de répondre au plan technique et financier (rentabilité, ...).

Il devrait rassembler tant des acteurs financiers (banquiers, experts-comptables...) que des experts techniques (équipementiers, entreprises du bâtiment, services Etat tel l'ADEME...)

4. ACTEURS

Direction pilote	CAC et Ville
Directions associées	ADEME, CRCI, CRA
Partenaires techniques	ADEME ARCAD EDF / RTE Autres collectivités (appels à projets)
Partenaires financiers	Etablissements bancaires Experts Comptables CDC
Autres	Cabinets d'ingénierie et de conseil Club d'entreprises

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Nombre de dossiers
Surface envisagée et réellement installée (en m²)
Puissance installée et vendue (en MW)

3^{ème} Orientation
PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

THEMATIQUE 3:
Economie

Fiche action n°3.3.2
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME
MULTIMODALE CHALONS-VATRY

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Favoriser le transfert des flux de marchandises de la route vers le rail
- Diminuer la consommation d'énergie non renouvelable (gazole) et l'émission de gaz à effet de serre ou d'oxyde d'azote néfaste pour la santé
- Optimiser la chaîne logistique en favorisant le transport massif par train et la baisse des coûts, facteur de compétitivité pour les entreprises
- Positionner le site ferroviaire de Châlons vers le marché international des containers (ports d'Anvers, Rotterdam, Zeebruges), ainsi que le marché du fret TGV (projet CAREX, Poste)
- Développer les synergies Châlons-Vatry-La Veuve et le concept de territoire intégré pour la logistique et le transport multi-modal,
- Adosser le projet au Pôle de compétitivité I Trans (Nord Picardie) et le Centre de Traçabilité de Valence pour promouvoir les TIC, le transport "intelligent" et l'interopérabilité air-fer-route

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

L'ouverture du marché ferroviaire français, depuis 2007, a suscité l'arrivée d'opérateurs ferroviaires alternatifs dans notre région tels qu'Euro Cargo Rail (groupe Deutsche Bahn), Veolia Cargo, CFL Bettembourg (Luxembourg), etc., qui témoignent tous du potentiel de progression du marché français dans les années à venir.

Le Grenelle national de l'Environnement renforce cette perspective avec un objectif de réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre dans les transports d'ici 2020, s'adossant en priorité au ferroviaire.

La proximité du grand marché du bassin parisien comme la situation de carrefour ferroviaire Nord Sud/Est Ouest font de Châlons un site intéressant pour la création éventuelle d'un hub, pôle de groupage-dégroupage ferroviaire et routier de marchandises.

La gare de fret de Châlons-Fagnières, ou "trilage", représente une superficie d'environ 80 ha dont une partie pourrait être libérée par RFF pour d'autres usages (30/40ha) dans le cadre de la définition de son nouveau schéma directeur, étude entamée en 2009.

Il convient de saisir l'opportunité de la libération de ces espaces fonciers car ils vont se trouver de fait désenclavés par la réalisation du prochain barreau du périphérique routier au dessus des voies ferrées, et particulièrement bien situés en terme d'accès au carrefour autoroutier A4/A26, et à l'Aéroport Paris Vatry .

Il convient également d'optimiser le potentiel d'utilisation des infrastructures air fer route Châlons Vatry, en appuyant l'étude régionale sur la mise à niveau des liaisons ferroviaires nord sud (Châlons Vatry Troyes) ainsi que l'étude CRCI sur l'optimisation des plates formes logistiques (Chalindrey, Nogent, Vatry, Givet) en Champagne Ardenne.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Organiser un colloque " Multimodalité et Développement durable" à Châlons en Champagne:**
 - Restitution des conclusions des différentes études régionales et locales en cours,
 - Témoignages des opérateurs aériens, ferroviaires et routiers extérieurs,
 - Projets labellisés Grenelle: CAREX, ou réussites exemplaire: TGV postal
 - Pôles de compétences: pôle de compétitivité "I Trans", pôle Traçabilité, etc
 - Le projet de hub multimodal Châlons Vatry , multi client, multi opérateurs
- **Susciter la création de l'association Châlons Vatry Carex**
- **A moyen terme, construire le projet et susciter un partenariat d'études et de travaux Conseil Général, Conseil Régional, CAC, RFF, FEDER, partenaires privés (opérateurs ferroviaires, chargeurs industriels, logisticiens, etc..) pour la création d'une plate forme hub de nouvelle génération sur le site de Châlons**

4. ACTEURS

Direction pilote	CAC/ Développement Economique CAC/Transports/Voirie
Directions associées	
Partenaires techniques	Chambre de Commerce et d'Industrie RFF Etat Consultants (Elcimai, Sigma) Opérateurs ferroviaires
Partenaires financiers	RFF Région Département

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Fréquentation du colloque, en nombre de participants et présence des acteurs internationaux

Dépôt des statuts de l'association Châlons Vatry Carex

Tableau de bord annuel de l'évolution des volumes de marchandises transitées fer et route.

3^{ème} Orientation
PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

THEMATIQUE 3:
Economie

Fiche action n°3.3.3
LA VALORISATION DU VEGETAL

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faire de Cités en Champagne un territoire d'accueil privilégié pour les nouvelles activités liées au développement durable et à la valorisation globale du végétal.
- Positionner Cités en Champagne comme un "territoire-vitrine" du Pôle de Compétitivité Mondial "Industries et Agro-ressources"
- S'approprier et appliquer le concept de « bio raffinerie »

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Depuis deux ans, une politique de développement de filière est en œuvre dans le domaine des valorisations non alimentaires des ressources agricoles au sein de la communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Cette réflexion prend corps au travers d'actions diverses :

- D'aménagement : mise en place de zones d'activité et d'immobilier spécifiques ;
- D'actions de marketing territorial dans ce domaine ;
- De lobbying auprès des acteurs adéquats ;
- De promotion : lancement d'un salon professionnel : SIÑAL EXHIBITION.

La mise en place du Pôle IAR sur le territoire bi-régional de Picardie et Champagne Ardenne est une opportunité forte pour Cités en Champagne et un atout supplémentaire pour valoriser un certain nombre d'atouts tels la présence de l'ENSAM, la présence d'acteurs agricoles et industriels.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est en fait d'appliquer un programme reprenant les différentes tâches et missions lancées à ce jour par Cités en Champagne afin de faire des activités liées aux « éco-businesses » un vecteur fort de développement

Cela passe par la formalisation d'argumentaires de promotion permettant la poursuite des actions de prospection déjà en cours

Il s'agit également dans un cadre cohérent avec la politique départementale dans le domaine des agro-ressources de reprendre pour le compte de l'agglomération le concept de "bio-raffinerie" formalisé et promu par le Pôle IAR.

Dans cette optique, la mise en place d'une zone d'activité fonctionnant sur le concept de "bio-raffinerie" est envisagée :

Il s'agit de monter une zone d'activités (industries, recherche...) tournée vers la valorisation globale du végétal (espèce à définir)

Le fonctionnement de la zone d'activité doit être le plus durable possible (cf Fiche action 2) et le plus passif possible quant à l'impact environnemental.

Les déchets et co-produits d'une entreprise deviennent la matière première du process d'une seconde et ainsi de suite : l'objectif est de valoriser le pourcentage maximal d'un végétal, intrant dans la zone.

La montée en puissance du salon SINAL EXHIBITION doit devenir entre autres un vecteur de communication sur ces initiatives et en permettre le rayonnement

4. ACTEURS

Direction pilote	CAC (DEVECO)
Directions associées	Pôle IAR
Partenaires techniques	Coopératives agricoles Entreprises Chambre Régionale d'Agriculture CCI CARINNA
Partenaires financiers	Pôle IAR (FUI) ADEME Région Champagne Ardenne Département de la Marne

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Nombre de dossiers traités
Nombre d'entreprises
Tonnage de végétal traité
Partenaires mobilisés

3^{ème} Orientation PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

THEMATIQUE 3: Economie

Fiche action n°3.3.4 QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES ZONES D'ACTIVITE

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

- **Qualifier l'ensemble des parcs de l'agglomération**
 - En donnant les outils nécessaires aux aménageurs et constructeurs pour qualifier les parcs.
 - En fixant un cadre de référence en matière d'ambition relatif au Développement Durable : la biodiversité, l'énergie, la mobilité (PDE, report modal...), la gestion de l'eau et des déchets (chantier propre également), l'optimisation de la consommation foncière sans oublier les volets économiques et sociaux (cibler le territoire et les ambitions).
- **Créer une zone de référence par thématique (tertiaire, industrielle, logistique), emblème de cette politique de qualification**
 - En hiérarchisant les cibles et niveaux d'excellence à atteindre sur cette zone.
 - En incitant (de manière juridique, financière...) les entreprises ou les gestionnaires des parcs à entrer dans une démarche de certification ou labellisation.
- **S'engager** dans une démarche atteignant **un équilibre raisonnable et supportable** pour l'aménageur, le concessionnaire et le futur usager du parc.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

- Sur le territoire communautaire, les parcs d'activités existants sont désormais des zones occupées. Des besoins d'extension ou de création de nouvelles zones sont aujourd'hui recensés. Le Grenelle de l'Environnement constitue pour la CAC l'opportunité de lancer **une politique globale d'aménagement durable de ces territoires économiques.**
- Cette politique s'inscrit parfaitement dans les réflexions conduites au **niveau régional et national.** Il s'agit ainsi d'intégrer les critères du Développement Durable dans l'aménagement des parcs d'activités.

- Plusieurs sites entrant dans cette démarche, ont été identifiés. Il s'agit de zones aux fonctions bien définies (tertiaire, industrielle ou logistique). Ainsi des opérations d'aménagement durable pourraient être menées préférentiellement sur les zones du Mont Bernard, de Recy ou de Fagnières. Certaines de ces zones sont destinées à devenir **emblématiques** de la politique environnementale communautaire.
- Si la politique de l'agglomération est de valoriser l'éco-conception dans ses nouveaux parcs, elle s'oriente également vers les éco-produits. Les démarches de commercialisation pourraient se tourner ainsi vers ce type d'entreprises.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

- *A partir du diagnostic territorial et thématique élaboré en amont, identifier les enjeux sur chacune des zones pressenties et expliciter les principes généraux découlant de ce diagnostic (élaboration d'une charte DD ou actions spécifiques de labellisation).*
- *Mettre à la disposition des acteurs concernés un ensemble de mesures pour les sensibiliser et les aider dans la mise en place d'une démarche qualité.*

Etape 1 : Informer et sensibiliser les acteurs publics et privés de la démarche, de ses implications et de son intérêt.

AMENAGEURS

- Informer et sensibiliser les aménageurs, constructeurs et les entreprises aux démarches environnementales menées sur le territoire communautaire pour une meilleure compréhension des enjeux de telles démarches.
- Organiser un partenariat avec les entreprises volontaires pour faciliter leur venue (vente de terrain plus attractif à des entreprises menant une démarche de qualité environnementale par exemple).
- Identifier le temps de retour d'une telle démarche.

ENTREPRISES

- Participer et adhérer aux démarches de sensibilisation environnementales menées sur le territoire communautaire pour une meilleure compréhension des enjeux de telles démarches.

Etape 2 : Qualifier les parcs en élaborant une charte DD et en mettant en œuvre les outils juridiques nécessaires (CCTP, document d'urbanisme) à sa mise en œuvre.

AMENAGEURS

- **Elaborer une charte d'ambition Développement Durable à l'échelle de l'ensemble des parcs d'activités de l'agglomération.**
- **Certifier ou labelliser** un (ou des) parc(s) d'activité(s).
- **Rendre compatible** les documents d'urbanisme ou documents contractuels avec la politique communautaire.

ENTREPRISES

- Adhérer à la charte d'ambition développement Durable
- **Certifier, labelliser ou qualifier** l'entreprise.

Etape 3 : Accompagner le projet et son suivi.

AMENAGEURS

- Mettre en place une **démarche d'animation et de conseil** afin de proposer un accompagnement (juridique, technique ou financier) pour la mise en œuvre de ces démarches et leur suivi (tableau de bord des opérations réalisées, des objectifs atteints, des bilans financiers...).
- Avoir une politique de gestion globale du parc.
- Mettre en place un pôle accueil pour les entreprises (reporting, force de proposition)

ENTREPRISES

- S'impliquer et s'engager dans la **démarche d'animation et de conseil** mise en place.

EXEMPLE DE CHARTE D'AMBITION DEVELOPPEMENT DURABLE

« Des enjeux environnementaux généraux sont communs à toutes les opérations de qualification des parcs d'activités de l'agglomération. Ces derniers concernent tant la phase d'aménagement du parc que les constructions le constituant. La charte se structure sur la base d'ambition développement durable à atteindre.

Ambition générale :

L'une des ambitions majeures à atteindre sur le territoire communautaire est la gestion de l'énergie. Il s'agira ainsi de **favoriser l'efficacité énergétique et avoir recours aux énergies renouvelables sur l'ensemble des parcs.**

Ambition opérationnelle :

La problématique énergétique doit être traitée tant au niveau du parc, qu'au niveau de chacun des bâtiments. Plus particulièrement, il s'agira de :

- **Gérer l'énergie collectivement**
En ayant un plan masse adapté (densification, orientation des bâtiments...) et une analyse environnementale du site (potentiels existants),
 - **Exceller dans la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments**
En favorisant l'architecture bioclimatique et/ou la construction HQE® (cibles particulières sur l'énergie) et la récupération d'énergie pour favoriser l'autosuffisance des bâtiments,
 - **Développer les énergies renouvelables**
Selon le potentiel et la configuration de la zone et des bâtiments, l'utilisation d'équipements permettant la production d'énergies renouvelables sera incitée : photovoltaïques, biomasse, géothermie...
 - **D'éclairer au plus juste**
Des appareillages basse consommation seront prioritairement mis en place au niveau de l'éclairage public avec une réflexion sur leur densité et leur puissance.
- ⇒ Des outils de suivi permettront de connaître les acteurs ayant un rôle majeur dans la bonne mise en place et le respect de ces cibles.
- ⇒ Cet outil sera complété par des prescriptions réglementaires au niveau du cahier des charges de cession de terrain des bâtiments (réglementation thermique définie, isolation, cibles HQE® à respecter...)

⇒ Cet enjeu est à corrélérer avec les actions menées sur la biodiversité (choix de façades végétalisées pour favoriser le confort et la qualité des bâtiments, choix des essences) ou avec le champ d'application des déchets, etc.

4. ACTEURS

Direction pilote	CAC (DEVECO) +
Directions associées	ADEME / Concessionnaires Autres services CAC (Aménagement)
Partenaires techniques	Cabinets conseils
Partenaires financiers	ADEME Banques Collectivités territoriales, Europe

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Gains sur aménagements fonciers et économiques
 Nombre d'entreprises
 Gains sur fonctionnement
 Nombre & % d'adhésion aux services mutualisés
 Economie d'énergie, Indice de Biodiversité (IRB[®]), volume de déchets

6. BUDGET

<p>Etudes techniques et réglementaires Opération de communication et de sensibilisation Financement des opérations d'aménagement Accompagnement technique des projets, formation du personnel Entretien</p>	<p>Raisonnement en coût global Economies de fonctionnement Economies d'énergies Gestion économique des eaux et des déchets Cahier des charges commun Gestion collective du parc Image de la CAC mise en valeur Intégration à un réseau de contacts et d'information</p>
---	--